

# Rapport Annuel 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

# Table des matières

Préambule	
Partie I. Le contexte .....	3
1. Historique et périmètre du syndicat .....	3
2. Les missions .....	4
Partie II. Les moyens du SIVOM .....	4
1. Les équipes exploitation et travaux .....	4
A. Le pôle assainissement exploitation .....	4
B. Le service patrimoine station d'épuration .....	5
C. Le bureau d'études .....	5
2. Les moyens techniques .....	5
A. Le dispositif existant .....	5
1) Le traitement des eaux usées .....	5
2) La gestion des réseaux d'assainissement .....	6
3) Les travaux d'assainissement .....	6
4) L'assainissement non collectif .....	6
5) Les autres missions d'assainissement .....	6
B. Les résultats quantitatifs .....	11
1) Le traitement des eaux usées .....	11
2) La gestion des réseaux d'assainissement .....	18
3) Les services d'assainissement non collectif .....	24
4) Les autres missions d'assainissement .....	26
5) Les travaux 2019 .....	32
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service .....	35
1. Le service de l'assainissement collectif .....	35
2. Le service de l'assainissement non collectif .....	37
Partie IV. Les indicateurs de performances .....	38
Partie V. Les projets pour l'année 2020 .....	41
Annexes et note d'information de l'AERM Rhin Meuse .....	42

# Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le comité syndical et le conseil municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société Suez et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA. Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

## Partie I. LE CONTEXTE

### 1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD), la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPF) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Monsieur Jean ROTTNER, préside le syndicat depuis mai 2014.

Transformé le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

## 2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

### A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 253 277 habitants (recensement janvier 2019).

### B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 24 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2019).

### C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne les communes adhérentes de la mission collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains
- La collecte sélective des déchets
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries

## Partie II. LES MOYENS

### 1. Les équipes exploitation et travaux

#### A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 7 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 4 techniciens
- 2 adjoints administratifs

## B. Le service patrimoine station d'épuration

- 1 ingénieur responsable de service

## C. Le Bureau d'Etudes

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 4 techniciens

## 2. Moyens techniques

### A. Le dispositif existant

#### *1. Le traitement des eaux usées*

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

##### a. La station à SAUSHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

##### b. La station à RUELISHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

##### c. La station à FELDKIRCH

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

##### d. La station à PULVERSHEIM

Elle traite les eaux usées de la commune.

##### e. La lagune de BERRWILLER

Elle traite les eaux usées de la commune.

##### f. La station à WITTELSHEIM

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société SUEZ.

## *2. La gestion des réseaux d'assainissement*

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

### *a. La gestion par un contrat d'affermage*

L'exploitation est assurée par Suez pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

### *b. La gestion par le SIVOM*

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

## *3. Les travaux d'assainissement*

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage..),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

## *4. L'assainissement non collectif*

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

## *5. Les autres missions d'assainissement*

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

### *a. La gestion des accessoires de voirie*

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de Suez à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

## b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

**Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire :** Lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : si les installations sont conformes. L'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

**Enquête SIVOM :** Lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

## c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'occupation des sols ou le Plan local d'urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la Santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

## d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (SUEZ), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

## e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

### - Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à SAUSHEIM : PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, CENTRE HOSPITALIER de MULHOUSE. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

### - Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

## f. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) l'unité de méthanisation des boues,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la step à SAUSHEIM

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

- a) la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux,
- b) les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).



## B. Les résultats quantitatifs

### *1. Le traitement des eaux usées*

## STEP A SAUSHEIM 2019

### ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	12 887	5 680	5 116	1 069	113
Concentrations en entrée (en mg/l)	653,74	280,18	252,32	48,23	5,57
Charges en sortie (en tonne / an)	571	88	125	134	7
Concentrations en sortie (en mg/l)	27,45	4,25	6,00	6,43	0,35
Rendements (en %)	95,70 %	98,40 %	97,60 %	86,30 %	93,50 %
Volume traité (m <sup>3</sup> )	20 797 943 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne % siccité)	23 435,36 T à 25,86 % de siccité Filière de valorisation : UIRI (21 509,82 T) + VANNECOURT (184,80 T) + ESCHAU (2 292,15 T)				

### ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	10 457 140,86
dont exploitant	2 977 247,67
dont quote part Agence de l'eau 2017	104 870,67
dont traitement des boues	2 676 321,35
dont énergie électrique	784 214,86
dont quote part énergie électrique	42 031,12
dont taxe VNF	174 603,07
dont charges syndicales et annexes	495 090,44
dont avocats, météo, divers	21 170,92
dont renouvellement génie électromécanique	342 583,74
dont renouvellement génie civil	583 615,13
dont remboursement charges emprunt	1 000 000,00
dont amortissement	1 255 392,41
Recette Agence Eau (prime épuration)	972 202,00

### NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m <sup>3</sup> / j et DBO5 20630kg / j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200 < Q < 136200m <sup>3</sup> / j ou 20630 < DBO5 < 29630kg / j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200 < Q < 203400 m <sup>3</sup> / j ou 29630 < DBO5 < 41830 kg / j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

# STEP A RUELISHEIM 2019

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/ an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1 564,20	574,10	871,10	136,60	15,40
Concentrations en entrée (en mg/l)	624,74	229,31	347,89	54,54	6,16
Charges en sortie (en tonne / an)	109,10	19,30	33,20	36,30	2,10
Concentrations en sortie (en mg/l)	38,34	6,79	11,68	12,75	0,74
Rendements (en %)	93,00 %	96,60 %	96,20 %	73,40 %	76,40 %
Volume traité (m <sup>3</sup> )/an	2 503 846 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne % siccité)	3 153 T à 32,17 % de siccité Filière de valorisation : compostage pour épandage agricole				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	1 402 602,30
dont coût fonctionnement	1 014 952,05
dont quote part Agence de l'eau 2017	11 445,50
dont coût investissement	184 977,28
dont renouvellement génie civil	176 915,80
dont amortissement	11 570,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

# STEP A FELDKIRCH 2019

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonne / an)	202,10	85,70	116,90
Concentrations en entrée (en mg/l)	320,71	135,90	185,41
Charges en sortie (en tonne / an)	17,40	3,70	7,80
Concentrations en sortie (en mg/l)	27,69	5,81	12,32
Rendements (en %)	91,40 %	95,70 %	93,40 %
Volume traité (m <sup>3</sup> )	630 305 m <sup>3</sup>		
Boues produites (Tonne % siccité)	4 841,50 T à 1,7 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	195 614,07
dont coût fonctionnement	178 561,85
dont quote part Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	5 193,22
dont renouvellement génie civil	0,00
dont amortissement	11 859,00
Recette Agence Eau (prime résultat 2019)	0,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

# STEP A PULVERSHEIM 2019

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	170,00	71,60	71,80	16,20	1,70
Concentrations en entrée (en mg/l)	627,09	264,29	264,83	59,65	6,24
Charges en sortie (en tonne / an)	5,40	0,80	0,80	1,00	0,10
Concentrations en sortie (en mg/l)	17,78	2,73	2,55	3,40	0,39
Rendements (en %)	96,90 %	98,90 %	98,90 %	93,70 %	93,10 %
Volume traité (m <sup>3</sup> )	271 093 m <sup>3</sup>				
Boues produites (m <sup>3</sup> % siccité)	230,40 T à 19,5 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	300 241,27
dont coût fonctionnement	172 545,92
dont coût quote part Agence de l'eau 2017	1 324,09
dont coût investissement	7 672,26
dont renouvellement	0,00
dont amortissement	118 699,00
Recette Agence Eau (prime résultat 2019)	12 821,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

# LAGUNE A BERRWILLER 2019

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	37,23	12,90	16,30
Concentration mg/l	511,00	160,00	186,67
Charges en sortie (en tonne)	5,75	1,51	3,29
Valeurs rejet			
concentration mg/l	112,33	25,33	45,33
rendements (en %)	75,27 %	82,57 %	69,90 %
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m <sup>3</sup> /j)	87 046 m <sup>3</sup>		
Boues produites (tonne en matière sèche)	0 T		

(\*) basé sur les bilans journaliers du 16/05/2019, 21/08/2019 et 27/11/2019

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	33 182,84
dont électricité	5 927,08
dont GER	0,00
dont frais exploitant commune	8 433,94
dont analyses	2 263,80
dont amortissement	14 774,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	3 827,00

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

# STEP A WITTELSHEIM 2019

(WISTARI : WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	503	199	302	81	7
Concentrations en entrée (en mg/l)	136	51	83	20	1,80
Charges en sortie (en tonne / an)	45	14	15	16	3
Concentrations en sortie (en mg/l)	13,10	3,50	3,80	5,40	0,70
Rendements (en %)	91 %	93 %	95 %	80 %	58 %
Volume traité (m3)	4 343 376 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne % siccité)	1 427 T à 20,3 % de siccité				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût d'exploitation	164 066

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

## *2. La gestion des réseaux d'assainissement*

# SUEZ 2019

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt-	42 027	465,19	286,93	253,34	1 236	1 047	28	10
Didenheim	19 414	1 066,47	122,06	372,19	439	394	0	0
Eschentzwiller	11 006	763,10	0	174,14	466	385	3	1
Flaxlanden	13 184	361,61	0	440,14	327	298	1	5
Habsheim	27 058	5 187,95	0	4 988,44	999	890	2	0
Illzach	60 472	13 886,99	43,12	4 943,59	2 602	2622	20	0
Lutterbach	35 848	2 580,78	52,88	899,70	882	861	2	5
Morschwiller-Le-Bas	21 927	712,29	48,89	274,56	665	677	1	0
Mulhouse	294 726	11 668,57	1 023,24	8 721,08	11 945	7 755	319	7
Pfstats	44 754	2 526,94	45,49	2 267,51	1 554	1 476	11	0
Reiningue	19 940	830,21	217,85	177,75	425	418	0	0
Riedisheim	49 708	1 596,33	104,93	1 141,24	1 779	1 673	32	7
Rixheim	68 180	5 974,13	30,41	4 543,59	2 414	2 173	25	19
Sausheim	50 150	4 953,55	0	4 629,56	1 483	1377	1	1
Zillisheim	20 034	1340,01	87,64	1 386,98	734	717	1	1
Zimmersheim	9 085	316,04	0	229,65	315	443	0	5
<b>Total 2019</b>	<b>787 512</b>	<b>54 230,16</b>	<b>486</b>	<b>35 443,46</b>	<b>28 265</b>	<b>23 206</b>	<b>446</b>	<b>61</b>

\* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

## ELEMENTS FINANCIERS

Années	Rémunération	€ / m <sup>3</sup> au 01/01	Volume en m <sup>3</sup> soumis à la redevance
2019	Suez	0,9182	9 502 948

# SIVOM REGION MULHOUISIENNE 2019

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation € ttc
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Baldersheim	14 203	3 752			667	304	3	50	10 872,40
Battenheim	8 914	1 948			455	202		44	7 589,70
Berrwiller	13 042	3 881		52	259	134	2	5	6 954,55
Bollwiller	21 940	9 186	180	167	782	748	3	23	17 907,25
Feldkirch	7 586	3 239	320	12	228	232		96	6 636,30
Kingersheim	49 619	16 516	640	529	2 731	1 369	17	16	39 295,10
Pulversheim	21 215	8 940	138	24	758	750	4	87	20 321,44
Richwiller	22 095	13 186		6	790	862	4	116	26 013,97
Ruelisheim	15 532	7 809		421	626	619	1	94	16 746,07
Staffelfelden	23 891	11 131		151	835	1 155	9	359	36 356,57
Wittenheim	81 944	20 226	1 044	28	3 052	1 613	41	85	52 585,21
<b>Total 2019</b>	<b>279 981</b>	<b>99 814</b>	<b>2 322</b>	<b>1 390</b>	<b>11 183</b>	<b>7 988</b>	<b>84</b>	<b>975</b>	<b>241 278,56</b>

\* réseaux unitaires

\*\* Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions suite problèmes ponctuels	Domaine privé*** coût à la charge du demandeur	Domaine public** coût à la charge du SIVOM	Montant TTC en €** à la charge du SIVOM en 2019	Dératisation	
				Rodenticides	Montant TTC €
Baldersheim	0	5	795,00	0	0,00
Battenheim	0	1	90,00	0	0,00
Berrwiller	0	4	576,00	57	560,88
Bollwiller	4	14	3 175,80	109	1 072,56
Feldkirch	0	4	957,00	31	305,04
Kingersheim	13	52	7 826,16	317	3 119,28
Pulversheim	4	6	528,00	86	846,24
Richwiller	1	9	1 068,00	91	895,44
Ruelisheim	0	9	1 464,00	100	984,00
Staffelfelden	3	17	3 723,00	98	964,32
Wittenheim	29	63	20 983,50	400	3 936,00
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>184</b>	<b>41 186,46</b>	<b>1289</b>	<b>12 683,76</b>

## SIVOM 2019

## GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTS PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2019

Stations de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2019
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces vert en €	
Baldersheim	DO du BO Baldersheim		304,946			72			376,95
	PR Chasseurs		970,218						970,22
	PR stade de foot Battenheim		970,218	60					1 030,22
	BO Moulin		1 631,838	207,9					1 839,74
Battenheim	DO Ruelisheim		435,846			72			507,85
	PR Cimetière Hirtzfelden		970,218						970,22
	PR salle polyvalente Champs		574,022						574,02
	PR école élémentaire Champs		970,218						970,22
	PR clefs de champs Quatelbach		979,226	90					1 069,23
Berrwiller	Staffelfelden		767,622		256,89	72			1 096,51
Bollwiller	Feldkirch		2 865,448	1 867,2	1 608,12	72			6 412,77
	Lot Pépinière EU		767,622	46,2	343,71	72			1 229,53
Feldkirch	Cité Alex		767,622		405,63	72			1 245,25
	Roselière		1 036,698	863,16	1 915,49	72			3 887,35
Kingersheim	Château		1 036,698	180	891,04	72			2 179,74
	Pfstatt		767,622		383,03	72			1 222,65
	Provence		1 036,698	90	1 067,83	72	1 366,15		3 632,68
	Voie médiane		767,622			72			839,62
	Provence DO		435,846	60		72			567,85
	Rue de Metz DO		435,846		222,35	72			730,20
Pulversheim	Aire de la Thur		767,622	92,4	940,93	72			1 872,95
	Ensisheim		767,622	60	194,84	72			1 094,46
	Mulhouse		767,622	191,1	272,55	72			1 303,27
	Trois roses		767,622	420	496,22	72			1 755,84
Richwiller	Mine Max		767,622	429,6		72			1 269,22
	Sainte Barbe		767,622	30	1 542,66	72	1 303,28		3 715,57
	Poète		1 305,774	955,8	509,9	72			2 843,47
	DO Vosges		435,846			72			507,85
Ruelisheim	1er Mai		767,622	450	330,62	72			1 620,24
	Bruat		767,622		407,28	72			1 246,90
	Général de Gaulle		1 036,698		256,35	72			1 365,05
	Traineau		767,622	15,6	194,61	72			1 049,83
Staffelfelden	4 février		767,622	203,1	277,59	72			1 320,31
	Berrwiller		767,622	210	336,71	72			1 386,33
	Bois	1 320,00	767,622	2 228,4	1 877,74	72			6 265,76
	Gare		767,622	503,1	963,68	72			2 306,40
	Gare (BO)		767,622			72			839,62
	Jean Jaurès		767,622	318,6	252,11	72		368,55	1 778,88
	Marie Louise	19 896,00	767,622	330	231,11	72			21 296,73
	Perdrix		767,622	187,5	233,4	72			1 260,52
Wittenheim	Rapp	25 008,00	614,713		171,42				25 794,13
	Ried	21 240,00	614,713		215,41				22 070,12
<b>Total 2019</b>		<b>67 464,00 €</b>	<b>35 549,41 €</b>	<b>10 089,66 €</b>	<b>16 799,22 €</b>	<b>2 376,00 €</b>	<b>2 669,44 €</b>	<b>368,55 €</b>	<b>135 316,28 €</b>

# DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2019

Demandes	SUEZ			Bureau Etudes SI VOM			Cumul 2019
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller						1	1
Bollwiller				5	1	1	7
Brunstatt	13	13					26
Didenheim	8	6					14
Eschentzwiller	1	4	1				6
Feldkirch							0
Flaxlanden	4	3					7
Habsheim	3	5					8
Illzach	8	8					16
Kingersheim				6	11		17
Lutterbach	19	15	3				37
Morschwiller-Le-Bas		2					2
Mulhouse	95	173	1				269
Pfastatt	11	6					17
Pulversheim				1	2		3
Reiningue	4	4					8
Richwiller					2		2
Riedisheim	6	3	2				11
Rixheim	8	4	1				13
Ruelisheim					2		2
Sausheim	4						4
Staffelfelden					5		5
Wittenheim				9	10		19
Zillisheim	5	7	1				13
Zimmersheim	3	1					4
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>254</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>511</b>

# MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2019

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitations réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller	0	0	0	52	1	52,00	0,00
Bollwiller	2	0	0	-	1	167,00	0,00
Brunstatt	3	2	0	-	0	-	0,00
Didenheim	1	0	0	1TS	0	52,00	182,00
Eschentzwiller	0	0	0	-	1	582,00	0,00
Feldkirch	1	0	0	-	1	12,00	0,00
Flaxlanden	0	0	0	-	0	75,00	0,00
Habsheim	0	1	0	-	0	-	0,00
Illzach	14	1	2	-	0	331,00	0,00
Kingersheim	16	6	1	1TS	10	529,00	0,00
Lutterbach	3	3	0	51	0	51,00	0,00
Morschwiller-Le-Bas	0	0	0	-	0		0,00
Mulhouse	53	24	0	-	0		63,00
Pfastatt	3	7	0	0	0	79,00	0,00
Pulversheim	1	1	0	reprise affaissement	2	24,00	0,00
Reiningue	1	0	0	-	0		0,00
Richwiller	1	0	0	-	11	6,00	0,00
Riedisheim	10	0	0		0		0,00
Rixheim	3	0	0	54	0	54,00	149,00
Ruelisheim	1	2	0	-	3	421,00	0,00
Sausheim	1	0	0	reprise affaissement	0		0,00
Staffelfelden	1	1	0	-	1	151,00	0,00
Wittenheim	6	3	0	-	10	28,00	0,00
Zillisheim	2	0	0	-	0		0,00
Zimmersheim	1	3	0	-	0		0,00
<b>Total 2019</b>	124	54	3	157	41	2614	394

### *3. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)*

# SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Communes	Total ANC	Contrôle de bon fonctionnement ou diagnostic de l'existant										Contrôle de bonne exécution des travaux
		ANC : absence de non-conformité			ANC non conformes Enjeu environnemental ou sanitaire = Travaux sous 4 ans (ou 1 an en cas de vente)			ANC non conformes Pas d'enjeu environnemental ou sanitaire = Travaux uniquement en cas de vente (sous 1 an)			Nombre de contrôle de fonctionnement en 2019	Nombre total
		ANC <sup>(1)</sup>	ANC dérogatoire <sup>(2)</sup>	TOTAL	ANC <sup>(1)</sup>	ANC dérogatoire <sup>(2)</sup>	TOTAL	ANC <sup>(1)</sup>	ANC dérogatoire <sup>(2)</sup>	TOTAL	2019	2019
Berrwiller	4	1		1							1	
Bollwiller	11						1		1		1	
Brunstatt	16	2		2			8		8		10	
Didenheim	7		1	1			1		1		2	
Eschentzwiller	6	1		1		1					2	1
Feldkirch	16						2		2		2	
Flaxlanden	6							1	1		1	2
Habsheim	27	2		2	2	1	3				5	
Illzach	22	1		1			1		1		2	
Kingersheim	5						1		1		1	
Lutterbach	20				1		1	2	2		3	1
Morschwiller le bas	3	2		2							2	
Mulhouse	3											1
Pfstatt	21							1	1		1	
Pulversheim	5											1
Reiningue	34	5		5			4	2	6		11	
Richwiller	19											2
Riedisheim	18		1	1			3	2	5		6	2
Rixheim	64	2	1	3			10		10		13	
Ruelisheim	30	5		5			7	1	8		13	
Sausheim	25						3	4	7		7	2
Staffelfelden	6						3		3		3	
Wittenheim	20						5		5		5	
Zillisheim	6	3		3			1		1		4	
Zimmersheim	11	2		2			8		8		10	
<b>TOTAL 2019</b>	<b>405</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>60</b>	<b>11</b>	<b>71</b>	<b>105</b>	<b>12</b>

## *4. Les autres missions du service assainissement*

# ACCESSOIRES DE VOIRIE

GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2019

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Ville de Mulhouse	Grille Dedra plate	Grille Dedra concave	Grille TEMPO 500 T	Grille TEMPO 500A	Grille EJ 1450 DT 100	Pamrex rond ventilé 800 mm	TOTAL
Berrwiller	1										1
Bollwiller	10		2		20						32
Brunstatt	10	7			7		5				29
Didenheim	21	22			27	6				1	77
Eschentzwiller	12				20						32
Feldkirch											0
Flaxlanden	3										3
Habsheim	7	3			1	7			2		20
Illzach	10	10			1						21
Kingersheim	26	7	3		2						38
Lutterbach	1	1	2								4
Morschwiller	5										5
Mulhouse	106	7	53	1	14	22			2		205
Pfastatt	13	10	1		6	1			4		35
Pulversheim		1									1
Reiningue	1				15						16
Richwiller	1										1
Riedisheim	7						2		4		13
Rixheim	29	5	1		5	1	7	8		1	57
Ruelisheim	12				5						17
Sausheim	8	10				10					28
Staffelfelden			2						1		3
Wittenheim	25	1						1			27
Zillisheim											0
Zimmersheim											0
<b>TOTAL 2019</b>	<b>308</b>	<b>84</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>123</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>665</b>

## ENQUETES 2019 situation d'un bien au regard de l'assainissement

Communes	Nombre d'enquêtes		Communes	Nombre d'enquêtes		Communes	Nombre d'enquêtes	
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif		Assainissement collectif	Assainissement non collectif		Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Berrwiller	4	0	Kingersheim	85	0	Rixheim	78	2
Bollwiller	24	0	Lutterbach	36	0	Ruelisheim	15	0
Brunstatt	30	2	Morschwiller	19	0	Sausheim	40	2
Didenheim	17	0	Mulhouse	296	1	Staffelfelden	43	0
Eschentzwiller	9	0	Pfastatt	66	1	Wittenheim	97	0
Feldkirch	3	0	Pulversheim	19	0	Zillisheim	18	0
Flaxlanden	9	0	Reiningue	12	0	Zimmersheim	10	1
Habsheim	35	2	Richwiller	27	1	<b>Sous-total</b>	<b>1 118</b>	<b>14</b>
Illzach	64	0	Riedisheim	62	2	<b>Total</b>	<b>1 132</b>	

# INSTRUCTION 2019 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	Certificat d'urbanisme	Demande de raccordement	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Cumul 2019
Berrwiller		7		8	1		16
Bollwiller		7		4			11
Brunstatt	4	19	4	22			49
Didenheim	1	11	6	15			33
Eschentzwiller	3	4	1	12			20
Feldkirch	1	5	3	17			26
Flaxlanden		4		8			12
Habsheim	7	6	18	15	1	5	52
Illzach	2	22	10	27	2		63
Kingersheim	1	11	13	18	1	1	45
Lutterbach	3	9	6	9			27
Morschwiller-Le-Bas		8	1	11			20
Mulhouse	13	24	5	48	1	1	92
Pfastatt	4	18	1	13			36
Pulversheim		9		6			15
Reiningue	3	6	2	10	1		22
Richwiller		5	8	31			44
Riedisheim	4	19	4	12			39
Rixheim	9	24	13	37			83
Ruelisheim		25		24			49
Sausheim	5	13	13	27	1	3	62
Staffelfelden	1	5		22	1		29
Wittenheim	4	38	26	59	1		128
Zillisheim		6		8	1		15
Zimmersheim	6	3	2	8			19
<b>TOTAL 2019</b>	<b>71</b>	<b>308</b>	<b>136</b>	<b>471</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1007</b>

# AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2019 eaux usées autres que domestiques

Communes	Autorisations de rejets et conventions	Communes	Autorisations de rejets et conventions
Berrwiller		Pfastatt	
Bollwiller		Pulversheim	
Brunstatt		Reiningue	
Didenheim		Richwiller	
Eschentzwiller		Riedisheim	
Feldkirch		Rixheim	1
Flaxlanden		Ruelisheim	
Habsheim	1	Sausheim	
Illzach		Staffelfelden	
Kingersheim		Wittenheim	1
Lutterbach		Zillisheim	
Morschwiller-le-Bas		Zimmersheim	
Mulhouse		<b>Total 2019</b>	<b>3</b>

## Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2019

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution Branchement neuf	Contrôle du maintien en bon état de fonctionnement		Total
		Branchement existant		
		Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles	
Berrwiller	5			5
Bollwiller	3		3	6
Brunstatt	12		18	30
Didenheim	8		8	16
Eschentzwiller	2		7	9
Feldkirch	1		3	4
Flaxlanden	1			1
Habsheim	9			9
Illzach	6		8	14
Kingersheim	3			3
Lutterbach	9	1	17	27
Morschwiller	1	2	9	12
Mulhouse	40	1	42	83
Pfastatt	22		13	35
Pulversheim	6			6
Reiningue	2		4	6
Richwiller	1		2	3
Riedisheim	13		13	26
Rixheim	26		11	37
Ruelisheim	8			8
Sausheim	10		6	16
Staffelfelden	2		1	3
Wittenheim	15		3	18
Zillisheim	3		7	10
Zimmersheim	5		1	6
<b>Total 2019</b>	<b>213</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>393</b>

## *5. Les travaux et l'exploitation 2019*

## TRAVAUX EPURATION

### Investissement selon CA 2019

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2019
STEP Sausheim	1 393 749,89
Génie civil, renouvellement, épaisseur, études...	
Méthanisation	11 222 225,54
STEP Feldkirch	
Génie civil	70 718,40
STEP Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller	
Génie civil, renouvellement	193 721,89
Autres	
Rigole des eaux épurées centrale hydroélectrique	1 488,00

Recettes principales	Montant TTC en € en 2019
STEP Sausheim	
AERM, ADEME, industriels, amortissement, emprunt	1 542 495,40
Méthanisation	11 472 604,90

## EXPLOITATION EPURATION

### Fonctionnement selon CA 2019

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2019
Step Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, Berrwiller et divers	11 745 678,00

Recettes principales	Montant ttc en € En 2019
Agence de l'Eau Rhin Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 916 279,09

# TRAVAUX RESEAUX

## Investissement selon CA 2019

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2019
9000 - accessoires de voirie	96 959,26
9001 - travaux divers	172 350,73
9002 - travaux eaux pluviales	29 496,18
9003 - rehausse tampons	153 610,89
9008 - contrôle réseau caméra	36 204,33
9013 - réhabilitation réseau assainissement	275 480,26
90161 – travaux GD Vauban	2 560 293,08
90162 – GD seuils et vannes	2 483 629,32
90163 – GD salle de pilotage site Turgot Illzach	52 332,97
90165 – GD Bassin rue Chartre Riedisheim	1 527 960,49
9027 – Etude ECP Reiningue	23 788,79
91003 – Kingersheim rue Doller et Largue	505 661,98
91303 – Mulhouse rue des Carrières	6 266,10
92505 – Zillisheim vallée	6 708,00
Remplacement collecteur Sausheim rue des Cerisiers	78 457,59
Ruelisheim rue Principale et Place de l'Eglise	327 244,36
Eschentzwiller rue Vieille	225 789,67
Branchements particuliers travaux divers	389 717,17
Postes relèvement Wittenheim et Staffelfelden	66 144,00
Flaxlanden Kirchmattengraber	8 958,00
Morschwiller rue de l'Ecole	127 133,20
Rixheim rue de la Brasserie	38 423,08
Diagnostic III Steinbaechlein	91 517,40
Mulhouse DMC collecteur	158 588,87

Recettes principales	Montant TTC en € En 2019
13111 - Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 365 587,65
1641 - Emprunt	10 000 000,00
281532 - amortissement	331 611,00
Récupération TVA	628 719,10

## EXPLOITATION RESEAUX

### Fonctionnement selon CA 2019

Dépenses principale	Montant TTC en € en 2019
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	2 560 960,99

Recettes principales	Montant TTC en € en 2019
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	1 886 826,48

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Investissement selon CA 2019

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2019
Travaux	53 541,31

Recettes principales	Montant TTC en € en 2019
Amortissement	1 210,00
Travaux	50 299,93

### Fonctionnement selon CA 2019

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2019
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	2 654,00

Recettes principales	Montant TTC en € en 2019
Redevance d'assainissement non collectif, prime agence de l'eau	15 692,77

## PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

### 1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

#### *A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes*

En matière de financement du service, l'année 2019 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2019	10 892 308,69 €
--	-----------------

– le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2019	262 097,02 €
--------------------------------	--------------

#### *B. Participations financières des usagers*

##### **1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2019 le tarif reste celui appliqué en 2018.

## 2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2019, le tarif reste celui appliqué en 2017.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. <b>Montant versé en 2019</b>	<b>533 402,85 €</b>
---	---------------------

### C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2019 est de 989 202 € réparti de la manière suivante :

	Montant 2019 en €
Sausheim	972 554,00
Ruelisheim	0
Pulversheim	12 821,00
Feldkirch	0
Berrwiller	3 827,00

## 2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour	Montant TTC en €
	01/01/2019
le diagnostic initial des installations existantes	99.22
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	99.22
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150
le contrôle de la conception	98.23
le contrôle de la réalisation des installations neuves	98.23

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2019
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	49.61
Frais de prélèvement et d'analyses	
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	coût réel

Redevance ANC encaissée en 2019 TTC en €	15 692,77
---	-----------

## PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

### INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt		95	4	0
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-Le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Ruelisheim	99	20	1,55	0
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch	99			
Bollwiller				
Pulversheim				
Berrwiller				
Staffelfelden (Step Wittelsheim)				

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents* (P203.3)
Brunstatt	2	0,27	100	NC
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-Le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
<b>Ruelisheim</b>	1	0,28	100	NC
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
<b>Feldkirch</b>				
<b>Bollwiller</b>				
<b>Pulversheim</b>				
<b>Berrwiller</b>				
Staffelfelden (Step Wittelsheim)	0	100		

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Epuration, SPANC ...

### STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration* (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	* défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	* défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	* défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	* défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			

### Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	19 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	0 %
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 1 282 233,74 € Intérêts : 486 707,93 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	...
Amortissement	Réseaux : 331 611 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	137 729 €
	Epuration : 1 412 234,41 €		
	ANC : 1 210 €		
	Méthanisation : 7 402 €		

### SPANC assainissement non collectif

Critères de performance	Anc définitivement affectés	Anc dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	27 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	945	

Capital\* : dont le remboursement des prêts sans intérêts ; NC\*\* : en attente des données du Trésor Public

## PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2020

Le début de l'année 2020 aura été marqué par une crise sanitaire sans précédent. Cela a entraîné des retards qui ont eu pour effet de reporter certaines réalisations mais les objectifs ne diffèrent pas.

Les travaux pour la gestion dynamique des réseaux se poursuivent par les phases opérationnelles de mise en place des derniers éléments de vannes et seuils. Les tests sur les premiers ouvrages de seuils régulés sont réalisés au début 2020 et seront intégrés au système de contrôle la gestion dynamique courant de l'année.

La station de pompage Vauban sera opérationnelle à la fin de l'année 2020. Le bassin d'orage de la Chartre à Riedisheim sera achevé au second semestre de cette année.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Mulhouse rue de Quimper et Boulevard Stoessel et le bassin de la rue de l'écluse à Pfastatt se poursuivent 2020.

Les travaux de construction de l'unité de méthanisation des boues et graisses de nos stations d'épuration et celles issues d'autres producteurs sont en cours. L'installation sera mise en service au second semestre 2020.

La phase d'avant-projet est en cours de finalisation pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Bollwiller Feldkirch et les premiers travaux devraient débuter au début de l'année 2021.

L'intégration de 15 nouvelles communes pour le transfert de la compétence assainissement est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement  
pour l'année 2019

Factures type 2019

Note d'information de l'Agence de  
l'Eau Rhin Meuse

## Délibérations sur les tarifs assainissement du SIVOM

Département  
du Haut-Rhin  
---  
Arrondissement  
de Mulhouse

## SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Jean ROTTNER,  
Président

Séance du 11 décembre 2018

Nombre de présents :	60	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 5 décembre 2018
Nombre de droits de votes :	97	
Pour :	97	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL11122018-ASS-03

Présents (60) : M. BOURGUET, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPRIER, DUMEZ, DUSSOURD, EICHER, FISCHER, FREY, FRIDERICH, Mmes GASSER, GERHART-GROH, GOLDSTEIN, GRISEY, MM. GRUN, HATTENBERGER, HAUSS, HAYE, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, Mmes KEMPF, KLAKOSZ, MM. KOLB, LECONTE, MAITREAU, METZGER, Mmes MILLION, MIMAUD, MM. MUTH, NEUMANN, NICOLAS, NOTTER, Mme PLAS, MM. POCHON, POWIELAJEW, Mme RAPP, MM. RAPP, RICHERT, ROTTNER, SALZE, SCARAVELLA, Mme SCHELL, M. SCHNEBELEN, Mme SORNIN, M. SPIEGEL, Mme STIMPL, MM. STOCKER, STRIFFLER, STURCHLER, TOME, TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLF

Excusés (28) : Mme BAMOND, MM. BERBETT, BERGDOLL, BITSCHENE, BLANGENWITSCH, BOCKEL, BROMBACHER, EBERLIN, ENGASSER, GOEPFERT B., GOEPFERT G., HOME, HUBER, JORDAN, KIMMICH, LAUGEL, Mme LUTZ, M. MOSSER, Mme MOTTE, M. NOBEL, Mme OTT, M. RAMBAUD, SCHILLINGER, Mmes SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SCHWEITZER, STRIFFLER, M. WALTER, Mme ZELLER

Absents (8) : MM. FREUDENBERGER, FUCHS, Mme JENN, MM. JOURDAIN, OTTER, PULEDDA, Mme WINNLEN, M. WISS

Ont donné procuration (8) : MM. BROMBACHER, EBERLIN, GOEPFERT G., HOME, JORDAN, MOSSER, NOBEL, Mme STRIFFLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, ARLOTTI, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes GABELLA, URSPRUNG, ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 14 de l'ordre du jour**  
**Tarifs assainissement 2019**

Monsieur le Président expose,

## **1. Redevance assainissement collectif 2019 :**

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2019, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de **41,12 €** annuel par ménage (idem 2017 et 2018),
- de la part fermier de **0,9182 €** en augmentation de 3,10 %,
- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de **1,7967 €** par m<sup>3</sup> (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 1,54%.

Après intégration des évolutions tarifaires prévisionnelles 2019 sur la « *part eau* » et sur la « *part Agence de l'eau* », l'évolution HT du prix de l'eau en 2019 sera de l'ordre de 0,68% et 0,95% selon la commune.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2019 (annexes 1 et 2).

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 1,179 € par m<sup>3</sup> (hausse de 1,54%)

Le tarif applicable au syndicat « Basse Vallée de la Doller », pour la part « épuration des eaux usées », est fixé à 0,6135 €/m<sup>3</sup> (idem 2017 et 2018) auquel s'ajoute en 2019 une participation par M<sup>3</sup> pour la part collecte et transport de 0,110€/m<sup>3</sup>. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,7235/m<sup>3</sup>.

Pour que ces tarifs puissent valablement être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par les différents facturiers de l'eau et de l'assainissement, il est indispensable que leur fixation intervienne avant le 31 décembre 2018.

## **2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2019, il est proposé de maintenir le tarif 2017 et 2018 selon le tableau ci-joint (annexe 3).

## **3. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques**

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique, le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Pour 2019, il est proposé de maintenir le tarif 2017 et 2018 selon le tableau ci-joint (annexe 4).

## **4. Contrôles des branchements d'assainissement :**

Conformément à l'article L1331-4 du Code de la Santé Publique le Sivom ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf),
- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2019 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2018 et 2017 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du Code de la Santé Publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
				1 <sup>ère</sup> visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €*	75 €**
	à partir de 201 m <sup>2</sup>			0,30 €* par m <sup>2</sup> supplémentaire	0,15 €** par m <sup>2</sup> supplémentaire

\*gratuité de la 1<sup>ère</sup> visite pour le propriétaire qui transmet au Sivom ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408\*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.

\*gratuité de la 1<sup>ère</sup> visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans le délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.

\*\*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1<sup>ère</sup> visite sont réalisés sous 1 an.

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du Code de la Santé Publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
				1 <sup>ère</sup> visite	Contre-visite
Propriétaire ou notaire	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €	75 €*
	à partir de 201 m <sup>2</sup>			0,30 € par m <sup>2</sup> supplémentaire	0,15 €* par m <sup>2</sup> supplémentaire

\*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1<sup>ère</sup> visite sont réalisés sous 1 an.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2019 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,
- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2019 figurant dans le tableau en annexe 2,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2019 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,
- d'adopter le tarif applicable en 2019 à la « *Basse Vallée de la Doller* »,
- d'approuver le tarif 2019 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération et de son annexe 3,
- d'approuver le tarif 2019 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération et de son annexe 4,
- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2019,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse, le 17 DEC. 2018  
et exécutoire à compter de cette date  
Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur



Pour extrait conforme  
Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur

**Annexe 1**  
**Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2019**

type compteur d'eau	Tarifs															
	annuel				semestriel				trimestriel				mensuel			
	2016	2017	2018	<b>2019</b>	2016	2017	2018	<b>2019</b>	2016	2017	2018	<b>2019</b>	2016	2017	2018	<b>2019</b>
Ø 15	41,12	41,12	41,12	<b>41,12</b>	20,56	20,56	20,56	<b>20,56</b>	10,28	10,28	10,28	<b>10,28</b>	3,43	3,43	3,43	<b>3,43</b>
Ø 20	41,12	41,12	41,12	<b>41,12</b>	20,56	20,56	20,56	<b>20,56</b>	10,28	10,28	10,28	<b>10,28</b>	3,43	3,43	3,43	<b>3,43</b>
Ø 25	78,82	78,82	78,82	<b>78,82</b>	39,41	39,41	39,41	<b>39,41</b>	19,70	19,70	19,70	<b>19,70</b>	6,57	6,57	6,57	<b>6,57</b>
Ø 30	116,51	116,51	116,51	<b>116,51</b>	58,26	58,26	58,26	<b>58,26</b>	29,13	29,13	29,13	<b>29,13</b>	9,71	9,71	9,71	<b>9,71</b>
Ø 32	116,51	116,51	116,51	<b>116,51</b>	58,26	58,26	58,26	<b>58,26</b>	29,13	29,13	29,13	<b>29,13</b>	9,71	9,71	9,71	<b>9,71</b>
Ø 40	174,77	174,77	174,77	<b>174,77</b>	87,39	87,39	87,39	<b>87,39</b>	43,69	43,69	43,69	<b>43,69</b>	14,56	14,56	14,56	<b>14,56</b>
Ø 50	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 60	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 65	261,58	261,58	261,58	<b>261,58</b>	130,79	130,79	130,79	<b>130,79</b>	65,40	65,40	65,40	<b>65,40</b>	21,80	21,80	21,80	<b>21,80</b>
Ø 80	392,85	392,85	392,95	<b>392,95</b>	196,47	196,47	196,47	<b>196,47</b>	98,24	98,24	98,24	<b>98,24</b>	32,75	32,75	32,75	<b>32,75</b>
Ø 100	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 150	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 200	510,60	510,60	510,60	<b>510,60</b>	255,30	255,30	255,30	<b>255,30</b>	127,65	127,65	127,65	<b>127,65</b>	42,55	42,55	42,55	<b>42,55</b>
Ø 40 - 15	215,89	215,89	215,89	<b>215,89</b>	107,95	107,95	107,95	<b>107,95</b>	53,97	53,97	53,97	<b>53,97</b>	17,99	17,99	17,99	<b>17,99</b>
Ø 50 - 15	302,71	302,71	302,71	<b>302,71</b>	151,35	151,35	151,35	<b>151,35</b>	75,68	75,68	75,68	<b>75,68</b>	25,23	25,23	25,23	<b>25,23</b>
Ø 50 - 20	302,71	302,71	302,71	<b>302,71</b>	151,35	151,35	151,35	<b>151,35</b>	75,68	75,68	75,68	<b>75,68</b>	25,23	25,23	25,23	<b>25,23</b>
Ø 50 - 25	340,40	340,40	340,40	<b>340,40</b>	170,20	170,20	170,20	<b>170,20</b>	85,10	85,10	85,10	<b>85,10</b>	28,37	28,37	28,37	<b>28,37</b>
Ø 80 - 15	434,07	434,07	434,07	<b>434,07</b>	217,04	217,04	217,04	<b>217,04</b>	108,52	108,52	108,52	<b>108,52</b>	36,17	36,17	36,17	<b>36,17</b>
Ø 80 - 20	434,07	434,07	434,07	<b>434,07</b>	217,04	217,04	217,04	<b>217,04</b>	108,52	108,52	108,52	<b>108,52</b>	36,17	36,17	36,17	<b>36,17</b>
Ø 100 - 20	551,73	551,73	551,73	<b>551,73</b>	275,86	275,86	275,86	<b>275,86</b>	137,93	137,93	137,93	<b>137,93</b>	45,98	45,98	45,98	<b>45,98</b>
Ø 100 - 25	589,42	589,42	589,42	<b>589,42</b>	294,71	294,71	294,71	<b>294,71</b>	147,36	147,36	147,36	<b>147,36</b>	49,12	49,12	49,12	<b>49,12</b>
Ø 100 - 30	627,12	627,12	627,12	<b>627,12</b>	313,56	313,56	313,56	<b>313,56</b>	156,78	156,78	156,78	<b>156,78</b>	52,26	52,26	52,26	<b>52,26</b>
Ø 150 - 40	685,38	685,38	685,38	<b>685,38</b>	342,69	342,69	342,69	<b>342,69</b>	171,34	171,34	171,34	<b>171,34</b>	57,11	57,11	57,11	<b>57,11</b>

**Annexe 2**  
**redevance assainissement - tarifs 2019**

Redevance d'assainissement pour une facture de 120 m3	2017				2018				2019				Evolution en % de 2018 à 2019
	part variable SIVOM	part fixe SIVOM	part fermier	Redevance globale assainissement	part variable SIVOM	part fixe SIVOM	part fermier	Redevance globale assainissement	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	
Berrwiller	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	1,543%
Bollwiller	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Brunstatt	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Didenheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Eschentzwiller	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Feldkirch	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Flaxlanden	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Habsheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Illzach	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Kingersheim	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Lutterbach	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Morschwiller/Bas	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Mulhouse	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Pfastatt	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Pulversheim	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Reiningue	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Richwiller	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Riedisheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Rixheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Ruelisheim	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Sausheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Staffelfelden	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Wittenheim	<b>1,4152</b>	0,3427		1,7579	<b>1,4267</b>	0,3427		1,7694	<b>1,4540</b>	0,3427		<b>1,7967</b>	
Zillisheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	
Zimmersheim	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8794	1,7579	<b>0,5358</b>	0,3427	0,8909	1,7694	<b>0,5358</b>	0,3427	0,9182	<b>1,7967</b>	

### Annexe 3 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (immeuble produisant des EU domestiques).

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers domestiques	Tarif au 1er janvier 2019						
	Immeubles produisant des EU domestiques						
	Construction à usage d'habitation				Construction à usage autre qu'habitation		
	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>		de 201 m <sup>2</sup> à 2000 m <sup>2</sup>	à partir de 2001 m <sup>2</sup>	Travaux donnant lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires		
maison ou 1er appartement	à partir du 2ème appartement	de 0 à 200 m <sup>2</sup>			à partir de 201 m <sup>2</sup> jusqu'au 2 000 m <sup>2</sup>	à partir du 2 001 m <sup>2</sup>	
Berrwiller	1050	525	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 e le m <sup>2</sup>	1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>
Bollwiller							
Brunstatt							
Didenheim							
Eschentzwiller							
Feldkirch							
Flaxlanden							
Habsheim							
Illzach							
Kingersheim							
Lutterbach							
Morschwiller-Le-Bas							
Mulhouse							
Pfastatt							
Pulversheim							
Reiningue							
Richwiller							
Riedisheim							
Rixheim							
Ruelisheim							
Sausheim							
Staffelfelden							
Wittenheim							
Zillisheim							
Zimmersheim							

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PFAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

#### Annexe 4

### Participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilable à des usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé public le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique.

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers assimilés domestiques	Tarif au 1er janvier 2019		
	Pour une surface de plancher ou une emprise au sol		
	de 0 à 200 m <sup>2</sup>	à partir du 201 m <sup>2</sup> jusqu'au 2000 m <sup>2</sup>	à partir du 2001 m <sup>2</sup>
Berrwiller	<b>1050</b>	<b>2,63 € le m<sup>2</sup></b>	<b>0,50 € le m<sup>2</sup></b>
Bollwiller			
Brunstatt			
Didenheim			
Eschentzwiller			
Feldkirch			
Flaxlanden			
Habsheim			
Illzach			
Kingersheim			
Lutterbach			
Morschwiller-Le-Bas			
Mulhouse			
Pfastatt			
Pulversheim			
Reiningue			
Richwiller			
Riedisheim			
Rixheim			
Ruelisheim			
Sausheim			
Staffelfelden			
Wittenheim			
Zillisheim			
Zimmersheim			

L'établissement industriel est assujéti à la présente participation financière si une partie de ses locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

Département  
du Haut-Rhin  
---  
Arrondissement  
de Mulhouse

**SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Jean ROTTNER,**  
**Président**

**Séance du 11 décembre 2018**

Nombre de présents :	60	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 5 décembre 2018
Nombre de droits de votes :	97	
Pour :	97	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL11122018-ASS-04

SOUS-PRÉFECTURE  
17 DEC. 2018  
MULHOUSE

Présents (60) : M. BOURGUET, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPRIER, DUMAZ, DUSSOURD, EICHER, FISCHER, FREY, FRIDERICH, Mmes GASSER, GERHART-GROH, GOLDSTEIN, GRISEY, MM. GRUN, HATTENBERGER, HAUSS, HAYE, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, Mmes KEMPF, KLAKOSZ, MM. KOLB, LECONTE, MAITREAU, METZGER, Mmes MILLION, MIMAUD, MM. MUTH, NEUMANN, NICOLAS, NOTTER, Mme PLAS, MM. POCHON, POWIELAJEW, Mme RAPP, MM. RAPP, RICHERT, ROTTNER, SALZE, SCARAVELLA, Mme SCHELL, M. SCHNEBELEN, Mme SORNIN, M. SPIEGEL, Mme STIMPL, MM. STOCKER, STRIFFLER, STURCHLER, TOME, TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLF

Excusés (28) : Mme BAMOND, MM. BERBETT, BERGDOLL, BITSCHENE, BLANGENWITSCH, BOCKEL, BROMBACHER, EBERLIN, ENGASSER, GOEPFERT B., GOEPFERT G., HOME, HUBER, JORDAN, KIMMICH, LAUGEL, Mme LUTZ, M. MOSSER, Mme MOTTE, M. NOBEL, Mme OTT, M. RAMBAUD, SCHILLINGER, Mmes SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SCHWEITZER, STRIFFLER, M. WALTER, Mme ZELLER

Absents (8) : MM. FREUDENBERGER, FUCHS, Mme JENN, MM. JOURDAIN, OTTER, PULEDDA, Mme WINNLEN, M. WISS

Ont donné procuration (8) : MM. BROMBACHER, EBERLIN, GOEPFERT G., HOME, JORDAN, MOSSER, NOBEL, Mme STRIFFLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, ARLOTTI, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes GABELLA, URSPRUNG, ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 15 de l'ordre du jour**  
**Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2019**

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseil et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique de bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif. Pour 2019 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2017 et 2018.

<b>Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
le diagnostic initial des installations existantes	99,22 €
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	99,22 €
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150 €
le contrôle de la conception	98,23 €
le contrôle de la réalisation des installations neuves	98,23 €

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées:

<b>Frais de déplacement</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	49,61 €

<b>Frais de prélèvement et d'analyses</b>	<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Coût réel

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide :

- de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération,
- de facturer les frais de déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions règlementaires à compter du 1er janvier 2019 à 49,61 €,

- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse, le 17 DEC. 2018  
et exécutoire à compter de cette date

Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur



Pour extrait conforme  
Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Pour le Président et par délégation Le Directeur,".

## Factures type eau et assainissement 2019

### Facture type 120 m3 en 2019 Baldersheim et Battenheim

120	P.U.	TOTAL
Eau	1,19	142,8
Surtaxe syndicale	0,15	18,00
Asst collecte	0,3025	36,30
Redevance EU	1,179	141,48
Redevance prélèvement	0,08	9,60
Pollution domestique	0,35	42,00
MRC	0,233	27,96
Part fixe assainissement	1	39,40
Location compteur d'eau	1	16,54
<b>Montant HT</b>		<b>474,08</b>
<b>TVA 5.5 %</b>	<b>228,94</b>	<b>12,5917</b>
<b>Total TTC</b>		<b>486,67</b>

### Facture type 120 m3 en 2019 Ruelisheim

120	P.U.	TOTAL
Eau	1,19	142,80
Surtaxe syndicale	0,15	18,00
Redevance EU	1,454	174,48
Redevance prélèvement	0,08	9,60
Pollution domestique	0,35	42,00
MRC	0,233	27,96
Part fixe assainissement	1	41,12
Location compteur d'eau	1	16,54
<b>Montant HT</b>		<b>472,50</b>
<b>TVA 5.5 %</b>	<b>228,94</b>	<b>12,5917</b>
<b>Total TTC</b>		<b>485,09</b>

Commune de FELDKIRCH

Facture type eau 120m3 2019

	tarif 2018 €/m3	total 2018 pour 120 m3	tarif 2019 €/m3	total 2019 pour 120 m3
	1,20	144,00	1,20	144,00
		23,54		23,54
Eau		<b>167,54</b>		<b>167,54</b>
Abonnement compteur Ø 15				
<b>Part communale</b>		41,12		41,12
	1,4267	171,20	1,4540	174,48
Assainissement part fixe		<b>212,32</b>		<b>215,60</b>
Assainissement part variable				
<b>SIVOM</b>	0,350	42,00	0,350	42,00
	0,233	27,96	0,233	27,96
Agence eau lutte contre la pollution		<b>449,82</b>		<b>453,10</b>
Agence eau modernisation réseaux				
<b>TOTAL</b>				

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2019**

## **Traité 405**

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

*Document établi le 29/01/2020*

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

---

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)				10.88	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				32.12	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.9750	117.00	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.4800	57.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3)	120	0.0721	8.65	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>226.25</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)	(m3)	120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)	(m3)	120	0.9182	110.18	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>215.60</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69.96</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>511.81</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>540.37</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.78</b>	<b>Euro</b>

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2019 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m<sup>3</sup>



Ville de  
**Kingersheim**

Service Municipal de l'Eau  
Place de la Libération - BP 80074  
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41 Fax : 03 89 57 04 17  
Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00



**Message personnel du service :**

**Message général du service :**

**Suivi de vos consommations**

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine facture.

# FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 00000000 63007 / 2 019 du 12/09/2019

**Lieu de consommation :**

RUE DE BRUXELLES  
68260 KINGERSHEIM

**Référence du site 01028T**

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX  
M. ou MME MODELE Facture

RUE DE BRUXELLES

68260 KINGERSHEIM

**Présentation simplifiée de votre facture** Voir détail au verso

Facture N°63007 / 2 019 du 12/09/2019

<b>Votre consommation facturée</b>	120 m <sup>3</sup>
<b>Type de facturation</b>	réelle
<b>Abonnement eau</b>	42,15
<b>Eau</b>	172,18
<b>Organismes Publics</b>	83,66
<b>Abonnement assainissement</b>	40,99
<b>Assainissement</b>	174,48
<b>TOTAL DE VOTRE FACTURE</b>	<b>513,46 €</b>

**NET A PAYER avant le 11/11/2019 513,46 €**

**COUPON  
A JOINDRE  
A VOTRE PAIEMENT  
SANS AGRAFER  
NI COLLER**

**Votre référence : 01028T  
FACTURE N°  
63007 / 2 019  
Rôle 21 / 2 019**

**M. ou MME MODELE Facture**

**NET A PAYER  
513,46  
TRESOR PUBLIC**

A découper

**Pour le paiement, s'adresser à :**

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00

**Mode de paiement :**

a) En numéraire à la Trésorerie de Mulhouse (se munir du présent avis)

b) Par virement bancaire à libeller à Mr le Trésorier

Banque de France : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089

c) Par chèque postal ou bancaire à libeller à l'ordre du :

Trésor Public et à adresser à : Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX (Recopier la référence facture sur la partie correspondante de votre règlement ou joindre le coupon à découper)

d) Par Carte Bancaire au guichet du Trésor Public 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX

## Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVÉ		NOUVEAU RELEVÉ		CONSOMMATION	
	Date	Index	Date	Index	Type	Volume
000000	01/01/2019	4 066	31/12/2019	4 186	Relevée	120 m³

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
<b>Part communale</b>							
Abonnement eau	364 jours	01/01/2019	0,10975	39,95	5,5	2,20	42,15
Redevance eau	120 m³	01/01/2019	1,36000	163,20	5,5	8,98	172,18
<b>Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)</b>							
Redevance prélèvement nappe	120 m³	01/01/2019	0,09000	10,80	5,5	0,59	11,39
Redevance sur la pollution domestique	120 m³	01/01/2019	0,35000	42,00	5,5	2,31	44,31
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m³	01/01/2019	0,23300	27,96			27,96
<b>Sivom : Collecte et traitement des eaux usées</b>							
Abonnement assainissement	364 jours	01/01/2019	0,11260	40,99			40,99
Redevance assainissement	120 m³	01/01/2019	1,45400	174,48			174,48

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T.	T.V.A	T.T.C
<b>T.V.A 5.50%</b>	<b>499.38</b>	<b>14,08</b>	<b>513.46</b>

<b>TOTAL TTC :</b>	<b>513.46 €</b>
--------------------	-----------------

**Part communale :**

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m³ que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

**Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :**

- **Redevance sur la pollution domestique** : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

- **Redevance pour prélèvement nappe** : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.

- **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m³ facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

**Sivom, collecte et traitement des eaux usées** : les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

## BLOC NOTES

SUEZ Eau France

29 Janvier 2020

Réf. Client 98-9366401796  
Identifiant \* 1519  
Facture N° F120-0074283



### CONTACTS

#### PAR INTERNET :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

#### PAR TÉLÉPHONE :

Service client



du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



#### PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client  
TSA 70001  
54528 Laxou cedex

### E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68260 KINGERSHEIM

#### Facture - Service de l'eau de Kingersheim

### SPECIMEN 120 M3

détail au dos

#### VOTRE CONSOMMATION

120 m<sup>3</sup>

#### DISTRIBUTION DE L'EAU

225,83 €

#### ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

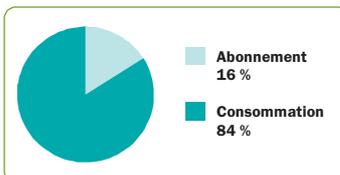
#### Net à payer

270,14 €

**Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2020**

Règlement à réception, sans escompte.

#### Répartition



**MME M KINGERSHEIM EAU  
120 M3 RAD**

Adresse desservie :  
RUE SPÉCIMEN RAD  
68260 KINGERSHEIM

TIP 9894767

(784/2242)

Date et Lieu

Signature

MME M KINGERSHEIM EAU 120  
M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68260 KINGERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-00742831000000000

Montant : 270,14 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000498947671

190004000516 5398F120-00742831000000000927108

27014

**POUR EN SAVOIR +****NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9366401796 / N° Facture : F120-0074283-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>214,06</b>	<b>225,83</b>	
<b>ABONNEMENT</b>						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>2</b>	20,03	40,06		5,5
<b>CONSOMMATION</b>						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>120 m<sup>3</sup></b>	1,45	174,00		5,5
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>42,00</b>	<b>44,31</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>						
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,35	42,00		5,5
<b>TOTAL HT</b>				256,06		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>				14,08		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>270,14</b>	
<b>Net à payer</b>					<b>270,14 €</b>	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).



Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

**POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) et cliquez sur "découvre l'eau"

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>1</b> Captage et traitement de l'eau potable<br/>Acteur : SUEZ</p> <p><b>2</b> Stockage et distribution<br/>Acteur : SUEZ, Sogest</p> | <p><b>3</b> Consommation et rejet des eaux usées<br/>Acteur : vous</p> <p><b>4</b> Collecte et/ou traitement des eaux usées<br/>Acteur : CAMSA</p> |
|---|--|



TREK598F00F120-0074283000270144N

**Comment effectuer votre règlement**

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9366401796 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficiaire, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



# Service des Eaux

L'eau, la vie, notre ville !

## Facture Eau et Assainissement

VILLE DE MULHOUSE  
SIRET : 216 802 249 00872  
N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR5U 216 802 249

Montant à régler	Avant
507,29 €	07/03/2019

### Vos informations client

**Référence client :** 67535  
**N° compteur :** CPTRFACTICT1  
**N° site :** 13096K  
**N° facture \* :** 2019-9-12-6753519100162  
**Abonnement desservi**  
111 RUE D'ILLZACH  
S0807  
68100 MULHOUSE  
**Adresse de l'abonné**  
VILLE DE MULHOUSE - GESTION IMMOBILIERE  
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
68200 MULHOUSE

VILLE DE MULHOUSE  
- GESTION IMMOBILIERE  
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
68200 MULHOUSE

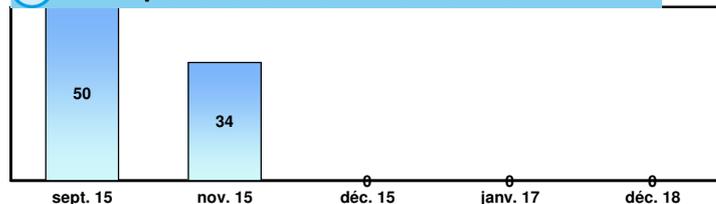
### Vos contacts utiles

**Par internet :** [www.mulhouse.fr](http://www.mulhouse.fr)  
**Par téléphone :**  
• **Service usagers : 03 89 32 58 19**  
Aux horaires d'ouverture  
  
• **Urgence 24h/24 :**  
Eau : 03 89 56 25 55  
Assainissement : 0 977 401 124  
**Par courrier :**  
61 rue de Thann 68200 Mulhouse  
**Par mail :** [usagers.eau@mulhouse-alsace.fr](mailto:usagers.eau@mulhouse-alsace.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

### Votre facture

Votre facture du 05/02/2019		Nombre de jours: 365
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019		
Consommation facturée	Montant TTC €	
<b>120 m<sup>3</sup></b>	<b>507,29</b>	<a href="#">voir détail au verso</a>
Cette facture est à régler avant le 07/03/2019 Voir les modalités de paiement au verso		

### Historique de votre consommation en m3



### Prix arrondi de l'eau

Prix TTC du m3 (1000 litres) : 3,60 € (hors abonnement)  
Prix TTC du litre d'eau : 0,00360 € (hors abonnement)  
Prix de l'abonnement et des parts fixes: 75,13 € forfait journalier

### Message

**ATTENTION! NOUVELLES MODALITES POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES**  
**Nouvelle adresse d'envoi pour les chèques**  
**Services supplémentaires: paiement par T.I.P et par virement bancaire**  
**Et toujours: le paiement en ligne par carte bancaire**  
**Retrouvez toutes les informations au verso de votre facture dans « Comment régler votre facture ? »**

\* Cette référence pourra vous être demandée lors de vos contacts par téléphone.  
Facture établie selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

VILLE DE MULHOUSE - GESTION IMMOBILIERE  
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
68200 MULHOUSE

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0681174210000675351910016219  
ICS : FR26EAU000124  
Référence : 6753519100162  
Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service Eaux et Travaux  
**Montant: 507,29 €**

CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Montant en euros  
507,29

Le TIP, C'est simple  
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
59885 LILLE  
CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500193 VILLE DE MULHOUSE

941133000175 84170067535191001620681174990706 50729

# Votre facture détaillée

N°compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation
CPTRFACTICT1	Réelle	31/12/2019	564	444	120

Libellé	Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA	TTC
<b>Production et distribution de l'eau potable</b>					
Abonnement/location compteur du 01/01/2019 au 31/12/2019	12,000Mo	2,6866	32,24	1,77 (5,50)	34,01
eau tarif de base du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	1,1700	140,40	7,72 (5,50)	148,12
prélèvement en nappe profonde du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	0,1854	22,25	1,22 (5,50)	23,47
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Assainissement Suez Eau France du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	0,9182	110,18	11,02 (10,00)	121,20
part fixe redevance assainissement du 01/01/2019 au 31/12/2019	12,000Mo	3,4266	41,12	0,00 (0,00)	41,12
Surcharge Assainissement SIVOM du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	0,5358	64,30	0,00 (0,00)	64,30
<b>Contribution aux organismes publics</b>					
Redevance modernisation réseau collecte du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	0,2330	27,96	2,80 (10,00)	30,76
Redevance pollution domestique du 01/01/2019 au 31/12/2019	120 M3	0,3500	42,00	2,31 (5,50)	44,31
<b>Total en Euros</b>			<b>480,45</b>	<b>26,84</b>	<b>507,29</b>

## Comment régler votre facture ?

- ▶ **Vous choisissez le paiement par TIP :**  
Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre RIB sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur.
- ▶ **Vous choisissez le paiement par chèque bancaire :**  
Adressez-le au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.
- ▶ **Vous choisissez le paiement par virement bancaire :**  
Précisez le n° de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bancaires de la Trésorerie : FR25 3000 1005 81C68400 0000 016 BDFEFRPPCCT
- ▶ **Vous choisissez le paiement par numéraire (limité à 300€) ou par CB :**  
A la Trésorerie Principale de Mulhouse Municipale, 45 rue Engel Dollfus – B.P.23176 68200 Mulhouse. Tél : 03 89 42 24 35 – Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 avec fermeture le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Présentez obligatoirement le volet TIP.
- ▶ **Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire :**  
Veuillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur mulhouse.fr
- ▶ **Vous choisissez le télépaiement : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)**  
- Identifiant collectivité : **006160**  
- Référence de la dette TIP1 : **2019-EA-00-6753519100162**  
« ATTENTION : Le télépaiement n'est disponible que **60 jours à compter de la date de facture**. Après cette date, le télépaiement n'est plus possible »
- ▶ **Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.**

## Renseignements et réclamations :

- ▶ Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.
- ▶ En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous à la Trésorerie Principale de Mulhouse muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.
- ▶ Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- ▶ Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service Eaux et Travaux, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :  
Médiation de l'Eau BP 40463 – 75366 Paris Cedex 08 / [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)



**Service des Eaux**  
L'eau, la vie, notre ville !

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**

APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 124**

APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
**TSA 70001**  
**54528 Laxou cedex**

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68840 PULVERSHEIM

## Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

### SPECIMEN 120 M3

27 Janvier 2020

	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			42,79 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	2,15 €	258,03 €

### Net à payer

**300,82 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 28 janvier 2020  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



■ Distribution de l'eau : **83 %**  
 ■ Organismes publics : **17 %**

Adresse desservie :  
**MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3  
 RAD**

**RUE SPéCIMEN RAD  
 68840 PULVERSHEIM**

Date et Lieu

Signature

MME M PULVERSHEIM EAU 120  
 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68840 PULVERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-00739751000000000

**Montant : 300,82 €**

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9**

000497316124

190004000516 4798F120-00739751000000000916108

30082

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>235,93</b>		<b>248,91</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	2	14,28	28,56	5,5	
Part COMMUNALE du 01/01/2020 au 31/12/2020	2	6,00	12,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	1,1781	141,37	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,45	54,00	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>49,20</b>		<b>51,91</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,06	7,20	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			<b>285,13</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>15,69</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>300,82</b>
<b>Net à payer</b>					<b>300,82 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0073975000300824N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6013204004 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Eau et Assainissement  
Commune de RICHWILLER  
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER  
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08  
Siret : 21680270200052

## Facture Eau et Assainissement

Facture n° 031048 du 04/05/2020

Période : -

Rôle n°29 - RICHWILLER

1er Trimestre 2019\_SIVOM

### Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne  
45, rue E. Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX  
BDF de Mulhouse  
30001 00581 F6860000000 89  
BIC : BDFEFRPPCCT  
IBAN : FR253000100581F686000000089

### Délai de paiement :

M. XXXXXX Xxxxxx  
3 RUE PRINCIPALE

68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
XXXXXXXXXX - 3 RUE PRINCIPALE RICHWILLER	18/06/2019	0	120	120	120	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Consommation eau	120	1,395	167,40	5,50	9,21	176,61
Location Compteur	1	4,12	0,05	5,50		0,05
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>167,45</b>		<b>9,21</b>	<b>176,66</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
Assainissement SIVOM	120	1,454	174,48			174,48
Part fixe assainissement SIVOM	1	10,28	0,12			0,12
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>174,60</b>			<b>174,60</b>
<b>Autres organismes publics</b>						
Redev. pollution domestique	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27,96			27,96
<b>Total Autres organismes publics</b>			<b>69,96</b>		<b>2,31</b>	<b>72,27</b>

### Pour information

Sur la base de votre consommation  
actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00353 € / L

A payer HT : 412,01 €      TVA : 11,52 €      TTC : 423,53 €  
Pour information : (Eau : 220,97 € / Ass : 202,56 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

### Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

### Adresse de paiement par internet :

<http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne>

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : 000437

Référence facture : 0000-01-00-31048

Eau et Assainissement  
Commune de RICHWILLER  
Facture Eau et Assainissement  
1er Trimestre 2019\_SIVOM  
Rôle n°29 - RICHWILLER

Redevable :  
M. XXXXXX Xxxxxx  
3 RUE PRINCIPALE  
  
68120 RICHWILLER

Facture n° : **031048**  
Période : -  
Rôle n° : **29**  
A payer : **423,53 €**  
Eau : 220,97 € / Ass : 202,56 €

# BLOC NOTES

SUEZ Eau France

28 Janvier 2020

Réf. Client 98-9027903040  
Identifiant \* 5242  
Facture N° F120-0074141



## CONTACTS

### PAR INTERNET :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

### PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

### PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client  
TSA 70001  
54528 Laxou cedex

## E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68120 RICHWILLER

### Facture - Service de l'eau de Richwiller

## SPECIMEN 120 M3

détail au dos

### VOTRE CONSOMMATION

120 m<sup>3</sup>

### DISTRIBUTION DE L'EAU

194,00 €

### ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

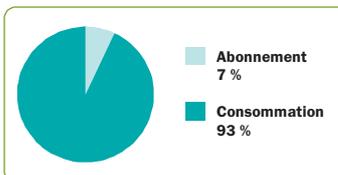
### Net à payer

238,31 €

**Merci de régler cette facture au plus tard le 29 janvier 2020**

Règlement à réception, sans escompte.

### Répartition



**MME M RICHWILLER EAU  
120 M3 RAD**

Adresse desservie :  
RUE SPÉCIMEN RAD  
68120 RICHWILLER

TIP 9829526

(1723/2892)

Date et Lieu

Signature

MME M RICHWILLER EAU 120  
M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68120 RICHWILLER

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-00741411000000000

Montant : 238,31 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000498295261

190004000516 6398F120-00741411000000000936108

23831

**POUR EN SAVOIR +****NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9027903040 / N° Facture : F120-0074141-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>183,88</b>	<b>194,00</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 28/01/2020 au 27/01/2021	<b>2</b>	8,24	16,48		5,5
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 28/01/2020 au 27/01/2021	<b>120 m<sup>3</sup></b>	1,3950	167,40		5,5
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>42,00</b>	<b>44,31</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 28/01/2020 au 27/01/2021	<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,35	42,00		5,5
<b>TOTAL HT</b>			225,88		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			12,43		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>				<b>238,31</b>	

**Net à payer****238,31 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

**Répartition**

81%

18%

SUEZ Eau France

Collectivités locales et tiers

Taxes

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

**POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) et cliquez sur "découvre l'eau"

**1** Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

**2** Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

**3** Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

**4** Collecte et/ou traitement des eaux usées

Collecte des eaux usées : Acteur : Communauté d'Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace. Traitement des eaux usées : Acteur : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Wittelsheim, Staffelfelden, Richwiller.Sogest.



TREK598F00F120-0074141000238314N

**Comment effectuer votre règlement**

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR532004100010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9027903040 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficiaire, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## BLOC NOTES

SUEZ Eau France

30 Janvier 2020

Réf. Client 98-4942204645  
Identifiant \* 8708  
Facture N° F120-0074454



### CONTACTS

#### PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

#### PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

#### PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client  
TSA 70001  
54528 Laxou cedex

### E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur  
www.toutsurmoneau.fr

MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68270 RUELISHEIM

#### Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

### SPECIMEN 120 M3

détail au dos

#### VOTRE CONSOMMATION

120 m<sup>3</sup>

#### DISTRIBUTION DE L'EAU

195,60 €

#### ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

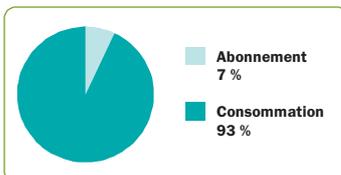
#### Net à payer

239,91 €

**Merci de régler cette facture au plus tard le 31 janvier 2020**

Règlement à réception, sans escompte.

#### Répartition



**MME M RUELISHEIM EAU  
120 M3 RAD**

Adresse desservie :  
RUE SPÉCIMEN RAD  
68270 RUELISHEIM

TIP 9947504

(34/1304)

Date et Lieu

Signature

MME M RUELISHEIM EAU 120  
M3 RAD  
. RUE SPECIMEN 120M3  
68270 RUELISHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19000498F120-00744541000000000

Montant : 239,91 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000499475049

190004000516 5498F120-00744541000000000951108

23991

**POUR EN SAVOIR +****NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 4942204645 / N° Facture : F120-0074454-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>185,40</b>	<b>195,60</b>	
<b>ABONNEMENT</b>						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>2</b>	7,50	15,00		5,5
<b>CONSOMMATION</b>						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>120 m<sup>3</sup></b>	1,42	170,40		5,5
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>				<b>42,00</b>	<b>44,31</b>	
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020		<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,35	42,00		5,5
<b>TOTAL HT</b>				227,40		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>				12,51		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>239,91</b>	

**Net à payer****239,91 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

**Répartition**

81%

18%

SUEZ Eau France

Collectivités locales et tiers

Taxes

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

**POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées.
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) et cliquez sur "découvre l'eau"

**1** Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

**2** Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

**3** Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

**4** Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : Sogest



TREK598F00F120-0074454000239914N

**Comment effectuer votre règlement**

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4942204645 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficiaire, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Commune de STAFFELFELDEN  
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE  
Espace Générations

68850 STAFFELFELDEN  
Tél: 03 89 55 08 21 - Fax: 03 89 55 57 77  
Siret : 21680321300067

## Eau et Assainissement

Facture n° 050049 du 05/06/2019

Période : 2019 - 1

Rôle n°22 - STAFFELFELDEN

1er sem. 2019 du 01/10/2018 au 31/03/2019

### Règlement à effectuer auprès de :

TRESORERIE DE CERNAY  
24 Rue James BARBIER  
68700 CERNAY  
BDF COLMAR  
30001.00307.E682000000.20  
BIC : BDFEFRPPCCT  
IBAN : FR433000100307E68200000020

Mme

68850 STAFFELFELDEN

Délai de paiement : Avant le 08/07/2019

Titre n° 1 - Bordereau n° 1

N° de redevable: A00203

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
C09AA259851 STAFFELFELDEN	30/03/2019	3 695	3 815	120	120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur		5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>224,28</b>		<b>10,65</b>	<b>234,93</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
Redevance d'Assainissement	120	1,454	174,48			174,48
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>195,04</b>			<b>195,04</b>

Pour information		A payer HT : 419,32 €	TVA : 10,65 €	TTC : 429,97 €
Abonnement :	25,84 €	Pour information : (Eau : 234,93 € / Ass : 195,04 €)		
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement				
Prix du litre d'eau:	0,00337 € / L			

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

### Modalités de paiement :

Règlement à effectuer auprès de la Trésorerie de CERNAY (Référence indiqué sur la présente facture) accompagné du talon ci-dessous.

Les paiements en espèces au delà de 300.- € ne sont plus acceptés

Horaires d'ouverture de la Trésorerie : Lundi : 8h30 à 12h et de 13h à 16h15

Mardi : 8h30 à 12h / Mercredi : 8h30 à 12 h et de 13h à 16h15 / Jeudi : 8h30 à 12h / Vendredi : 8h30 à 12h

3<

Commune de STAFFELFELDEN  
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE  
Eau et Assainissement  
1er sem. 2019 du 01/10/2018 au 31/03/2019  
Rôle n°22 - STAFFELFELDEN  
Titre n° 1 - Bordereau n° 1

Redevable : N° de redevable: A00203

Mme

68850 STAFFELFELDEN

Facture n° : 050049  
Période : 2019 - 1  
Rôle n° : 22  
A payer : 429,97 €  
Eau : 234,93 € / Ass : 195,04 €

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de  
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 0977 408 408

APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124

APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
**TSA 70001**  
**54528 Laxou cedex**

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre  
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière  
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être  
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68850 STAFFELFELDEN

## Service de l'eau de Staffelfelden

**SPECIMEN 120 M3**

28 Janvier 2020

	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			10,55 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	1,66 €	198,89 €

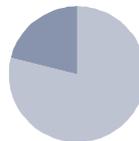
### Net à payer

**209,44 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 29 janvier 2020  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



■ Distribution de l'eau : **79 %**  
 ■ Organismes publics : **21 %**

Adresse desservie :  
**MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3  
 RAD**

**RUE SPéCIMEN RAD  
 68850 STAFFELFELDEN**

Date et Lieu

Signature

MME M STAFFELFELDEN EAU 120  
 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68850 STAFFELFELDEN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-0074160100000000

**Montant : 209,44 €**

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9**

000498323037

190004000516 7798F120-00741601000000000932108

20944

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>156,52</b>		<b>165,13</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	2	5,00	10,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	1,2210	146,52	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>42,00</b>		<b>44,31</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			198,52		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			10,92		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>209,44</b>
<b>Net à payer</b>					<b>209,44 €</b>

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0074160000209444N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 8761503864 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Composantes		Prix au m <sup>3</sup>	Prix 120 m <sup>3</sup>	Total 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen (€ / m <sup>3</sup> )
<b>Eau</b>	Part proport*	1,0900	130,80	148,80	1,24
	Part fixe*		18,00		
<b>Assainissement</b>	Part proport.	1,4540	174,48	195,04	1,625
	Part fixe		20,56		
<b>Redevances</b>	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
<b>TVA*</b>		0,082	10,857	10,857	0,082
<b>Total</b>		<b>3,2642</b>		<b>431,257</b>	<b>3,593</b>

\* Diamètre compteur : 20 mm

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 0977 408 408

APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124

APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 70001  
 54528 Laxou cedex

 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68270 WITTENHEIM

## Service de l'eau de Wittenheim

### SPECIMEN 120 M3

29 Janvier 2020

	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			37,98 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	1,58 €	189,27 €

### Net à payer

227,25 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2020  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie : RUE SPÉCIMEN RAD  
 MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD 68270 WITTENHEIM

Date et Lieu

Signature

MME M WITTENHEIM EAU 120  
 M3 RAD  
 . RUE SPECIMEN 120M3  
 68270 WITTENHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19000498F120-0074300100000000

Montant : 227,25 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

000498930017

190004000516 2798F120-00743001000000000931108

22725

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>173,40</b>		<b>182,94</b>
<b>ABONNEMENT</b> Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	2	18,00	36,00	5,5	
<b>CONSOMMATION</b> Part SUEZ Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	1,1450	137,40	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>42,00</b>		<b>44,31</b>
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b> Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			215,40		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			11,85		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>227,25</b>
<b>Net à payer</b>					<b>227,25 €</b>

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0074300000227254N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 5844205354 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2019**

## **Traité 405**

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

*Document établi le 29/01/2020*

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

---

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)				10.88	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				32.12	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	0.9750	117.00	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	0.4800	57.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3) 120	0.0721	8.65	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>226.25</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3) 120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)		(m3) 120	0.9182	110.18	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>215.60</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69.96</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>511.81</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>540.37</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.78</b>	<b>Euro</b>

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2019 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

## Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

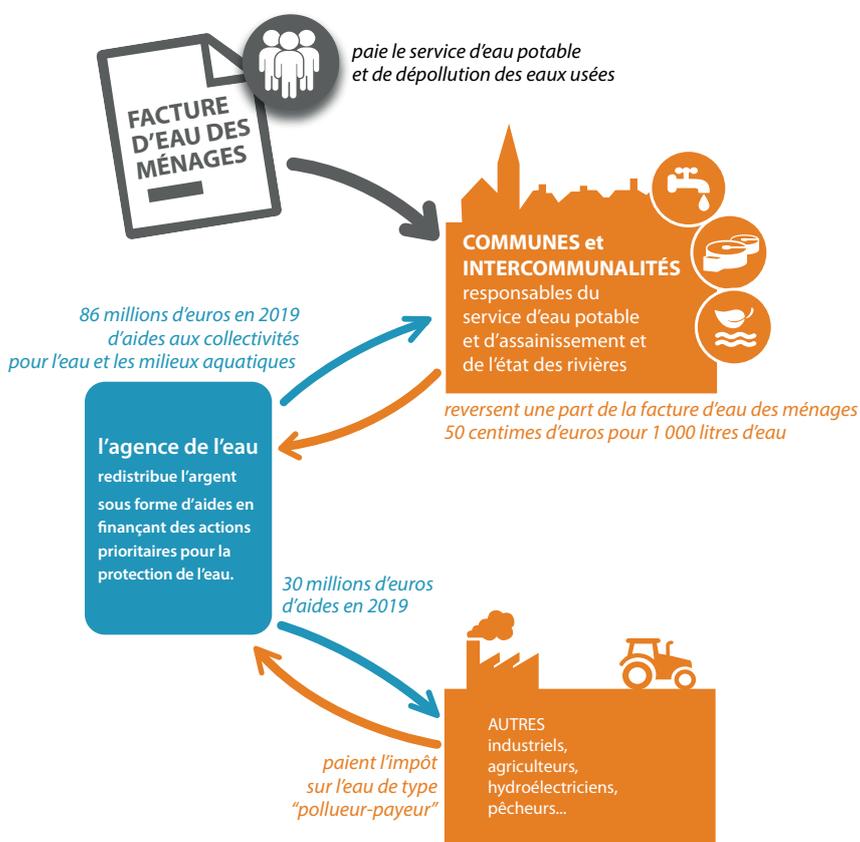


**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Édition avril 2020**  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

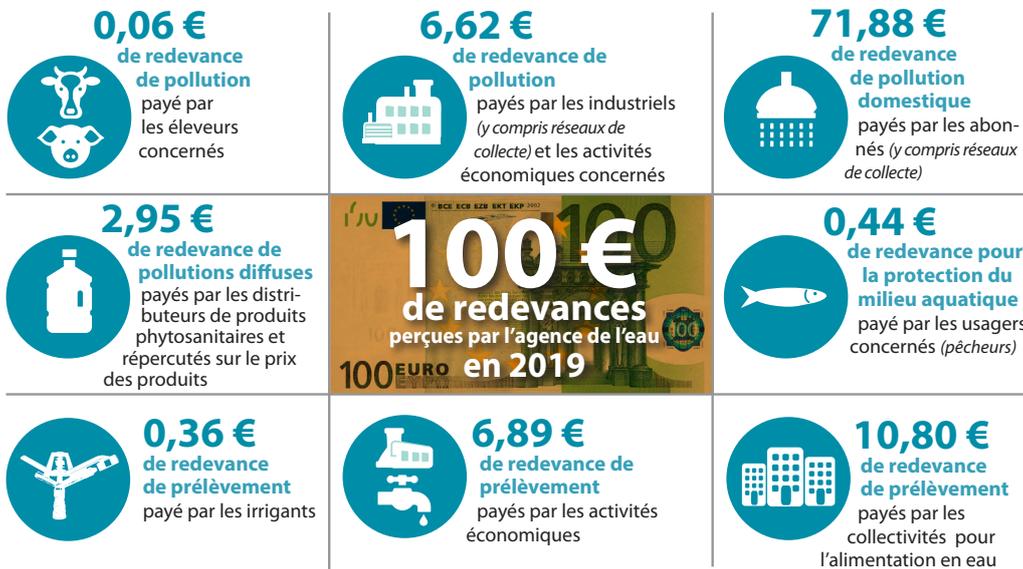
# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



# ACTIONS AIDÉES

## PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

### EN 2019...



### DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

**2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets :** trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

### UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

